

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 144

21 janvier 2013

SOMMAIRE

39 Energy S.à r.l.	6908	Kilcullen Upa Valley S.A.	6867
Arcobaleno Sàrl	6910	King's Cross Asset Funding 18	6875
Etude DIAZ SCHARFF & Associés - Law Firm S.C.	6911	King's Cross Asset Funding 18	6875
Farcom Investment S.A.	6874	King's Cross Asset Funding 25	6868
Fonsicar Energy S.à r.l.	6908	King's Cross Asset Funding 28	6873
HORetCOM	6874	King's Cross Asset Funding 28	6873
IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l.	6869	King's Cross Asset Funding 28	6873
Imcom S.à r.l.	6871	King's Cross Asset Funding 31	6873
IMCT S.A.	6870	King's Cross Asset Funding 31	6875
Immobilière Maybach S.A.	6870	KPI Sierra 1 S.à r.l.	6867
Immocar S.à r.l.	6868	Latabofa	6866
Immo Walfer S.à r.l.	6870	Le Foulard	6867
Inca S.à r.l.	6872	Leorado S. à r.l.	6866
Intercam Upgrade S.A.	6871	Leorado S. à r.l.	6866
International Colombes S.à r.l.	6869	Le Romain SA	6866
International Luxinvest S.A.	6871	L'Européenne des Métaux S.A.	6866
Intersil Luxembourg S.à r.l.	6870	L'Européenne des Métaux S.A.	6867
IRML	6871	LorLux Habitat S.A.	6867
I.S. Holding S.A.	6870	LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l.	6898
I.S. Holding S.A.	6872	Luxembourg McD Investments S.à r.l.	6896
I.S. Holding S.A.	6875	Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l.	6868
I.S. Holding S.A.	6872	Luxembourg Trading Finance S.à r.l.	6868
Italgusto	6910	Maison PT 2 S.A.	6876
IT Attitude S.A.	6871	Middlesex Office S.à r.l.	6901
IVZ Finance S.à r.l.	6869	Monniz	6876
Jabepka S.à r.l.	6874	Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l.	6876
Jardin Brico S.à r.l.	6874	Oceanis S.A.	6912
J.J Investment S.à r.l.	6872	PAH Luxembourg 2 Sàrl	6903
JPS Invest s.à r.l.	6874	Tiber Holding S. à r.l.	6906
Jule SPF - SA	6868	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l.	6893
Junck Gestion S.à.r.l.	6873		
JWL S.à r.l.	6875		

Latabofa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 41A.

R.C.S. Luxembourg B 102.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165123/10.

(120218345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Le Romain SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 79.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165125/10.

(120217785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Leorado S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.198.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165126/10.

(120218635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Leorado S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.198.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165127/10.

(120218644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

L'Européenne des Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.404.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2012

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:
- FIDUCIAIRE DE Luxembourg, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012165099/14.

(120217607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Le Foulard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 162.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012165103/10.

(120218458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

LorLux Habitat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.
R.C.S. Luxembourg B 163.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165106/10.

(120217700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

KPI Sierra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 117.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Sierra 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012165092/11.

(120217486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Kilcullen Upa Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 116.423.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012165087/10.

(120218237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

L'Européenne des Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 48.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012165098/13.

(120217552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 25, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012165081/11.

(120217639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.816.

Les comptes annuels au 30/09/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012165108/12.

(120217595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

Les comptes annuels au 30/09/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012165115/12.

(120217599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Jule SPF - SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165065/10.

(120218351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Immocar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 62.820.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165955/9.

(120218947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

International Colombes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.419.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 30 novembre 2012

1. Avec effet au 30 novembre 2012, Mme Carmen HUI, administrateur de sociétés, née à Hong Kong (République de Chine), le 9 décembre 1979, demeurant professionnellement à W1J 9EJ Londres (Royaume-Uni), Third Floor East, Egyptian House, 170-173, Piccadilly, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

2. Avec effet au 30 novembre 2012, M. Jeffrey Stanley CLARK, administrateur de sociétés, né à Lansing (Michigan, Etats-Unis d'Amérique), le 19 juillet 1961, demeurant professionnellement à 20817 Bethesda - Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 6903, Rockledge Drive, Ste 1500, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL COLOMBES S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012165960/18.

(120219326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 98.800.

Il résulte des résolutions adoptées le 18 décembre 2012 par l'associé unique de la Société que la personne suivante a démissionné de son poste de gérant avec effet au 30 septembre 2012:

- Mr. Patrick Scheuer;

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 18 décembre 2012 que la personne suivante a été nommée au poste de gérant avec effet au 30 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée:

- Mme. Veerle De Wit, ayant sa résidence professionnelle au 11, Panoramalaan, Tervuren, 3080 Belgique et née le 24 mai 1976 à Anvers, Belgique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165949/17.

(120218910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

IVZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.183,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.634.

Cession de parts

Avec effet au 30 novembre 2012, un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

Invesco Ltd., détenant 18.183 parts sociales dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à:

Invesco Holding Company Limited, une société de droit anglais, enregistrée au «UK Companies House» sous le numéro 00308372, avec adresse au 30 Finsbury Square, Londres EC2A 1 AG, Royaume-Uni.

Dès lors, l'associé unique et la répartition de parts sociales est à inscrire comme suit:

Invesco Holding Company Limited 18.183 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012165972/19.

(120219559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

IMCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 43B.
R.C.S. Luxembourg B 148.059.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Basbellain, le 19/12/2012.

Référence de publication: 2012165953/10.

(120219115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Immo Walfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 105.854.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012165940/10.

(120219533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

I.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.S. HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012165936/12.

(120218615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Immobilière Maybach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 84, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 72.405.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012165954/11.

(120219200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Intersil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.947.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012165946/11.

(120218813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Intercam Upgrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.437.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012165959/10.

(120218776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

International Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165961/10.

(120219717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

IRML, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165970/10.

(120218936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

IT Attitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8352 Dahlem, 42, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 95.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. SEGHIER.

Référence de publication: 2012165971/10.

(120219233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Imcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4515 Differdange, 14, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 156.675.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012165952/14.

(120219054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Inca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 139.513.

—
Monsieur Matthieu TALLANDIER a démissionné de sa fonction de gérant B de la Société avec effet au 15 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Inca S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012165942/14.

(120219529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

I.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.587.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.S. HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012165938/12.

(120218617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

I.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.587.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.S. HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012165937/12.

(120218616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

JJ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 161.587.

—
EXTRAIT

En date du 30 Octobre 2012, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique de la Société:

- Le siège social de la Société est transféré avec effet au 15 Novembre 2012 du 58, rue Martel, L-2134 Luxembourg au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 Novembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2012165973/16.

(120218731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 28, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.614.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012165991/11.

(120219256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 28, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.614.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012165992/11.

(120219257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 28, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.614.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012165993/11.

(120219258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 31, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.030.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012165994/11.

(120219254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Junck Gestion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.
R.C.S. Luxembourg B 54.387.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165984/10.

(120218700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Signature.

Jabepka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165976/10.

(120219547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Jardin Brico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Mamer, 6, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 93.585.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165977/10.

(120219613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Farcom Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 82.513.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165978/10.

(120218878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

JPS Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.257.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 18/12/2012.

Référence de publication: 2012165981/10.

(120218808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

HORetCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société le 18 décembre 2012, le siège de la société a été transféré, avec effet au 1^{er} décembre 2012, au 21-25 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012165929/14.

(120218943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 18, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012165989/11.

(120219359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 18, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012165990/11.

(120219360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 31, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012165995/11.

(120219255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

I.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.S. HOLDING S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012165939/12.

(120219191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

JWL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8423 Steinfort, 6, rue de l'Hôpital.
R.C.S. Luxembourg B 158.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165986/9.

(120218772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Maison PT 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.901.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 novembre 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine DESNOS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165183/13.

(120217977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 115.097.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012165180/10.

(120217588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Monniz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2250 Luxembourg, 32, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 173.248.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the third day of December.

Before the undersigned, Maître Marc LECUIT, Civil law Notary in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Mr. Jean-Michel Van Lippevelde, commercial engineer, born 31/1/1970 in Etterbeek, Belgium, residing at 3, rue Randlingen, L-8366 Hagen, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Shareholder 1 or/and the Class A Shareholder),

here represented by Mr. Najah Salem, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(2) Mr. Najah Salem, banker, 21/12/1944 Kartaba Liban, 166 Avenue de la Forêt, 1000 Bruxelles (the Shareholder 2 or/and Class B Shareholder),

(3) Mr. Firas Salem, systems engineer, 30/9/1976 Uccles, Belgique, 166 Avenue de la Forêt, 1000 Bruxelles (the Shareholder 3 or/and B Class Shareholder),

here represented by Mr. Najah Salem, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(4) Mr. Ali Khalife, commercial advisor, 25/3/1984 Bruxelles, Belgique, 70, Rue de l'Ete, 1050 Bruxelles (the Shareholder 4 or/and Class B Shareholder),

(5) Mr. Ahmad Hassoun, companies director, 20 Février 1961 Ghazié, Liban, Avenue Louise, 416, 1050 Bruxelles (the Shareholder 5 or/and Class B Shareholder),

here represented by Mr. Najah Salem, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(6) Mrs. Evgeniya Slinko, software engineer, 8/8/1981 Vorkuta, Russie (the Shareholder 6, or/and Class B Shareholder) here represented Mr. Najah Salem, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Monniz" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. It may create, manage, perform and carry on, directly or indirectly, any type of businesses or activity relating to the holding, commercialization and/or licensing of mobile money transactions and financial services such as mobile account management, mobile money transfer, savings, salary pay and payment solutions to merchants, for its own benefit and that of any other company or person.

3.5 The Company may offer strategic consulting, both in management and communication, on any information technology matter (including but not limited to secure transactions based on cryptographic acoustics technology and mobile applications).

3.6 The Company may create, manage and carry on, directly or indirectly, any type of business or activity relating to information technology matters (including but not limited to secure transactions based on cryptographic acoustics) for its own benefit and that of any other company or person.

3.7 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favors or relates to its corporate object and may have employees on its payroll to enable it to carry out such transactions fostering the corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty thousand United States Dollars USD 20,000, represented by:

(i) Seven thousand (7,000) class A shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the Class A Shares);

(ii) Thirteen thousand (13,000) class B shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the Class B Shares); and

5.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of a majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital and including a majority of Class A Shareholder(s).

The new Shares to be subscribed for by contribution in cash or/and in kind will be offered by preference to the Class A Shareholder(s) in proportion to the part of the share capital which the Class A Shareholder(s) is/are holding. The board of managers shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be shorter than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set forth in these Articles, or as the case may be, by the Law for the amendment of these Articles may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are freely transferable between Shareholders.

6.3 When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.4 When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval by Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.5 The transfer of Shares to third parties by reason of death must be approved by Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.6 A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by any Shareholder on request.

6.8 The Company may redeem its own Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable amounts for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

Art. 7. Transfer of Shares of the Company.

7.1 The Class A Shareholder's pre-emption right

7.1.1. Without prejudice to article 7.3 below, the Class A Shareholder or any future Class A Shareholder shall have a right of pre-emption with respect to any transfer of the Shares, on the terms and conditions as set forth hereunder.

7.1.2. In the event that any of the Class B Shareholders (the Selling Shareholders or a Selling Shareholder) intends to transfer his/her/its Class B Shares (the Selling Shares or a Selling Share) to third party, he/she/it shall give written notice thereof to the Class A Shareholder(s) (the Pre-emptive Notice), specifying/containing:

- (i) the name of the person or legal entity interested in purchasing the Selling Shares and any other relevant information about such person or legal entity (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);
- (ii) the price offered for each Selling Share;
- (iii) all other terms and conditions of the proposed transfer; and
- (iv) a copy of the written offer received from the person or legal entity interested in purchasing the Selling Shares.

7.1.3. The Class A Shareholder(s) shall have the right (the Pre-emptive Right), for a period of forty-five (45) business days (meaning a day other than a Saturday, Sunday or a public holiday on which commercial banks are generally open for business and commercial activities in Luxembourg) (the Business Days and individually a Business Day) following receipt of the Pre-emptive Notice, to purchase, in whole or in part, the Selling Shares on the terms and for the consideration set out in the Pre-emptive Notice. The Pre-emptive Right shall be exercised by the Class A Shareholder by giving the Selling Shareholder(s) written notice thereof, which notice shall also fix the date (which shall be a Business Day not less than five (5) and not more than thirty (30) Business Days after the date on which such notice is given) on which the Selling Shares are to be transferred.

7.1.4. In the event that the price offered for the Selling Shares be in whole or in part in kind, the Class A Shareholders shall be entitled to purchase the Selling Shares at nominal value for the stake for which payment is offered in kind.

7.1.5. If the Class A Shareholder does not notify the Selling Shareholder(s) in accordance with articles 7.1.2. or 7.1.3. above (as the case may be) or does only exercise his/her/its Pre-emptive Right with regard to part of the Selling Shares within the aforesaid period, the Class A Shareholder will be deemed to have wholly or partly forfeited his/her/its Pre-emptive Right (as the case may be).

7.2 Tag-Along Right

7.2.1 Without prejudice to article 7.3 below, if Shareholders representing more than five percent (5%) of the issued share capital intend to sell (for the purpose of this article the Tag Selling Shareholder(s)) all or part of their Shares (for the purpose of this article the Offered Shares) to a third party, then the other Shareholders representing more than ten

percent (10%) of the issued share capital (for the purpose of this article the Tag Shareholders) shall have a right to participate in such sale on a pro rata basis.

7.2.2 For the purposes of article 7.2 above, the Tag Selling Shareholders shall deliver a written notice (the Tag-along Notice) to the Tag Shareholder(s), specifying/containing:

- (i) the name of the person or legal entity interested in purchasing the Offered Shares and any other relevant information about such person or legal entity (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);
- (ii) the price per Offered Share offered for the transfer;
- (iii) drafts of sale documentation setting forth the terms and conditions of payment of such price and all other material terms and conditions of such sale;
- (iv) an offer to the Tag Shareholders to participate in such sale, on and subject to the same price, terms and conditions offered to the Tag Selling Shareholder (the Tag-Along Offer); and
- (v) the anticipated time and place of the closing of such sale.

7.2.3 Each of the Tag Shareholders shall have the right, within a period of fifteen (15) Business Days from the date of the Tag-along Notice (the Tag-Along Period), to deliver to the Tag Selling Shareholder a written notice accepting the Tag-along Offer. If any of the Tag Shareholders does not deliver such written notice within the Tag-along Period, such Tag Shareholder shall be deemed not to have accepted the Tag-Along Offer.

7.2.4 Should the consideration offered for the Offered Shares be in whole or in part in kind, each Tag Shareholder will be entitled to an equal part of the price paid for the Offered Shares.

7.2.5 If any of the Tag Shareholders does not notify the Tag Selling Shareholder in accordance with articles 7.2.2.. or 7.2.3. above (as the case may be) within the period set out therein, this Tag Shareholder will be deemed to have forfeited its right to the tag-along.

7.2.6 In the event the Tag Selling Shareholder sells to any third party any of the Offered Shares in breach of this article,, then the Company shall not recognize any sale or transfer of the Offered Shares.

7.3 Drag-Along Right

7.3.1 If the Class A Shareholder/s contemplates a sale to a third party of 100% per cent of his/their/its Class A Shares held in the Company, the other Shareholder(s) (the Drag Shareholders) without prejudice to article 6.4 above undertake to:

- (i) approve the proposed sale of Class A Shares;
- (ii) not to exercise any potential dissenters' rights if in existence;
- (iii) not oppose the sale by invoking that the drag-along forces them to give representations, warranties and covenants in the transaction that go beyond ownership and authority to sell the Class B Shares;
- (iv) to sell their Class B Shares to the third-party purchaser at the exact same conditions as the selling Class A Shareholder.

7.3.2 For the purposes of article 7.3.1 above, the Class A Shareholder/s, shall deliver a written notice (the Drag-Along Notice) to the Drag Shareholders, specifying/containing:

- (i) that he/she/it proposes to effect the sale of all (the triggering threshold) of his/her/its total Class A Shares to a third-party purchaser;
- (ii) the price per share offered for the transfer and/or the price offered for the transfer of the assets;
- (iii) drafts of sale documentation setting forth the terms and conditions of payment of such price and all other material terms and conditions of such sale;
- (iv) the details regarding the identity of the third-party purchaser, the terms and conditions offered to the Class A Shareholder/s which become subsequently binding provisions for the Drag Shareholders; and
- (v) the anticipated time and place of the closing of such sale.

7.3.3 The closing of the sale of the Class A Shares described in the Drag-Along Notice shall not occur, and the Class A Shareholder shall not sell any of such Class A Shares before the expiration of a period of (15) Business Days (the Drag Along Period) from the day the Drag-Along Notice was given to the Drag Shareholders. In the event the Class A Shareholder sells to any third party any of its Class A Shares in breach of articles 6.4, 7.2.1 above and 7.3.3, then the Company shall not recognize any sale or transfer of the Selling Class A Shares.

Art. 8. Good Leaver and Bad Leaver Arrangements.

8.1 Good leaver events

8.1.1 For the purposes of these Articles, any of the Class A or Class B Shareholders who is also an employee of the Company or is engaged to provide services to the Company shall be considered as a "good leaver" in case his/her employment is terminated by the Board (i) without cause, (ii) as a result of death or permanent disability (save where such death or permanent disability arises as a result of the abuse of alcohol or other drugs), (iii) following a partial exit (i.e. a disposal by the Company of the business employing the employee, making him/her thus a leaver), (iv) as a consequence of the employee's resignation due to mandatory retirement. Without prejudice to article 8.1.1 above, in case a good leaver event occurs the Class A or the Class B Shareholder/Employee shall be entitled to the payment by the

Company of the then to be duly evaluated fair market value of his/her shares within [9] months of his/her/its exit from the Company.

8.1.2 The Shareholders acknowledge and agree that all the amounts received by the Class A or the Class B Shareholder/Employee pursuant to article 8.1.1 above shall be inclusive of any amounts payable under any applicable law.

8.1.2.1 Should a good leaver event occur, neither an exclusivity nor a noncompete clause will bind the Class A or class B Shareholder/Employee for the period following the date of his or her exit from the Company.

8.1.2.2 Should a good leaver event occur, as defined in and in accordance with the provisions of article 8.1.1 above, the Shareholders shall procure that the Company shall, at its sole discretion, terminate the employment of the Class A or Class B Shareholders being employees of the Company or being engaged to provide services to the Company irrespective of what office they he/she have in the Company and/or the Company's further subsidiaries (as the case may be).

8.2 Bad leaver events

8.2.1 For the purposes of these Articles, any of the Class A or Class B Shareholders who is also an employee of the Company or is engaged to provide services to the Company shall be considered as a "bad leaver" in case:

(i) his/her employment is terminated at any time by the Board with cause (with the term cause having a meaning encompassing acts sanctioned as breach of the duties of care and loyalty owed to the Company as well as acts like but not limited to dishonesty, fraud, embezzlement, waste of assets, looting and any other conduct generally qualified as raising to the level of cause) so that he/she/it will not have any powers and/or office, either in the Company and/or in the Company's further subsidiaries; or

(ii) he/she/it resigns from his/her/its office at the Company and/or of further Company subsidiaries and/or terminates his or her employment relationship with the Company without cause and before the expiry of the second (2nd) year of the investment of proceeds in the Company in the case of a Class A or Class B Shareholder

8.2.2 Should a bad leaver event occur, the bad leaver will have to comply with an exclusivity and non-compete clause which shall be limited to eighteen (18) months and geographically to the Grand Duchy of Luxembourg and the existing markets of the Company.

8.2.3 Should a bad leaver event occur, the Shareholders shall procure that the Company shall, at its sole discretion, remove at any time the Class A or Class B Shareholders/Employee from all his remaining office (if any) in the Company and/or the Company's further subsidiaries (as the case may be).

8.2.4 In case a bad leaver event occurs, the Class A or the Class B Shareholders/Employee shall then be entitled, within eighteen [18] months of their exit from the Company to the refund of their investments at the nominal value.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company is managed by a board of minimum 3 managers (the Board). One of the managers of the Company shall be appointed by the Class A and one by the Class B Shareholder(s) from a list of candidates submitted to them by the Board from time to time.

(i) Powers of the Board: All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2 Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least 7 days in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented provided that if the Shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, and at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(viii) By exception to the above, Board resolutions shall be validly adopted by unanimity of the votes of the managers for each of the following matters:

a. Acquisitions, disposals and capital expenditures: any acquisition or disposal of assets, including but not limited to real estate, or Shares or any capital expenditure by the Company in each case having an aggregate value in excess of twenty thousands United States Dollars (USD 20,000);

b. Branches, subsidiaries or other offices: any establishment and/or closedown of any branches, subsidiaries or other offices (if any);

c. Material regulatory agreements: approving any material agreement with any governmental or quasi-governmental authority, except where such agreement relates to taxation;

d. Material contracts: the entry into, or renewal, amendment or termination of, any contract, liability or commitment (i) which relates to intellectual property rights, (ii) of which the aggregate value exceeds twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), (iii) which term exceeds two (2) years; (iv) which includes a pricing and marketing budget or (v) any and all trademark agreements entered into by the Company;

e. Management policies: the adoption of, or any amendment to, reporting and risk management policies by the Company;

f. Accounts: the adoption of the statutory accounts of the Company;

g. Annual budgets: the approval of annual budget of the Company where such budget is consistent with the business plan (if any);

h. Litigation: any initiation, settlement, renunciation of a suit or admission of liability by the Company, or by the Company group on a consolidated basis, where the amount of the claim (or several related claims) exceeds, in aggregate, twenty five thousands United States Dollars (USD 25,000);

i. Employee incentives: the implementation of, or variation to any employee incentive, pension or other benefits scheme. The conclusion of any binding decision on the material terms of employment of any of the employees with a total annual salary exceeding seventy thousands United States Dollars (USD 70,000) or amendment of the salary or other benefits of any such person by more than twenty thousand euro (EUR 20.000.-) per fiscal year;

j. Loans: the entry into loans and credits and issuance of bonds, raise of loans and credits;

k. Security interests: the entry into security interests on the assets of the Company

l. Principal business: change to the principal business of the Company, or the entry into new business(es), or exit of current businesses;

m. Contracts with Board members or Affiliates: the execution of contracts with members of the Board under which they undertake to render services for the Company or an affiliate for a consideration other than a minor consideration and any contracts with Shareholder(s) or any of their affiliates.

9.3 Representation

The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of a class A and a Class B managers of the Company.

Art. 10. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

11.2 The Company shall thus, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, indemnify any manager, as well as any former manager, against any and all liabilities, losses, damages, penalties, costs, charges and expenses (including without limitation documented out-of-pocket attorneys' costs and expenses) (the Charges) incurred or suffered by him/her/it in particular but without limitation in connection with the defense or settlement of any civil, criminal or administrative action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her being or having been a member of the Company and/or where such Charges result from any applicable Luxembourg or foreign legal provision or regulation and/or any other liability incurred by him/her/it as a manager of the Company (including, without limitation, breach of duty, default and/or negligence), provided that he/she/it acted honestly and in good faith. Notwithstanding the foregoing, the current or former manager will not be entitled to indemnification in case of an action, suit or proceeding brought against him/her/it by the Company or in case he/she/it shall be finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, willful misconduct, fraud, dishonesty or any other criminal offence.

11.3 Furthermore, in case of settlement, the current or former manager will only be entitled to indemnification hereunder, if he/she/it settles such action, suit or proceeding in good faith and in a manner he/she/it reasonably believes to be in or not opposed to the best interests of the Company and if notice of the intention of settlement of such action, suit or proceeding is given to the Company at least ten (10) Business Days prior to such settlement.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of Shareholders and Shareholders' written resolutions.

12.1 Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 12.1.(ii), resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 13. Sole shareholder. When the number of Shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1 The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of each year.

14.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and Shareholders to the Company.

14.3 Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

14.5 The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day.

Art. 15. Auditors.

15.1 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2 If the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be Shareholders.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The Shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions. When resolving to distribute profits, this distribution shall be made by the Shareholders pro rata the interest held by each of the Shareholders in the share capital of the Company.

16.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the Shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The Shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not governed by these Articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of March of 2014.

Subscription and Payment

Shareholder 1 - Mr. Jean-Michel Van Lippevelde, represented as stated above, subscribes to seven thousand (7,000) Class A Shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (US dollar 1) each, and agrees to

pay them in full by a contribution in cash of the USD equivalent of seven thousand (USD 7,000) to be allocated to the Class A share capital of the Company.

Shareholder 2 - Mr. Najah Salem, represented as stated above, subscribes to two thousands (2,000) Class B Shares in registered form, having a nominal value of one Unites States Dollar (USD 1) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash of the USD equivalent of two thousand (USD 2,000) to be allocated to the Class B share capital of the Company

Shareholder 3 - Mr. Firas Salem, represented as stated above, subscribes to five thousands (5,000) Class B Shares in registered form, having a nominal value of one Unites States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of the USD equivalent of seven thousand (USD 5,000) to be allocated to the Class B share capital of the Company

Shareholder 4 - Mrs. Evgeniya Slinko, represented as stated above, subscribes to One thousand six hundreds (1,600) Class B Shares in registered form, having a nominal value of one Unites States Dollar (USD 1) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash of the USD equivalent of one thousand six hundred(USD 1.600) to be allocated to the Class B share capital of the Company

Shareholder 5 - Mr. Ali Khalife, represented as stated above, subscribes to two thousands two hundreds (2,200) Class B shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of the USD equivalent of two thousands and two hundred US dollars (USD 2,200) to be allocated to the Class B share capital account of the Company

Shareholder 6 - Mr. Ahmad Hassoun, represented as stated above, subscribes to two thousand two hundred (2,200) Class B shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of the USD equivalent of two thousand two hundred US Dollars (USD 2,200) to be allocated to the Class B share capital account of the Company .

The amount of the Contribution in cash of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) contributed by the Class A and Class B Shareholders is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jean-Michel Van Lippevelde, pre-named, as class A manager;
- Mr. Najah Salem, pre-named, as class B manager, and
- Mr. Firas Salem, pre-named, as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 32 Avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Mersch, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Monsieur Jean-Michel Van Lippevelde, ingénieur commercial, né le 31/1/1970 à Etterbeek, Belgique, demeurant au 3, rue Randlingen, L-8366 Hagen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'Associé 1 et/ou Associé de Classe A) , ici représenté par Monsieur Najah Salem , en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) Monsieur Najah Salem, banquier, né le 21/12/1944 à Kartaba, Liban, demeurant au 166, avenue de la Forêt, 1000 Bruxelles (l'Associé 2 et / ou Associé de Classe B),

(3) Monsieur Firas Salem, ingénieur de systèmes, né le 30/9/1976 à Uccles, Belgique, demeurant au 166 Avenue de la Forêt, 1000 Bruxelles (l'Associé 3 et/ou Associé de Classe B),

ici représenté par Monsieur Najah Salem, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(4) Monsieur Ali Khalife, conseiller commercial, né le 25/3/1984 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 70, rue de l'Eté, 1050 Bruxelles (l'Associé 4 et/ou Associé de Classe B),

(5) Monsieur Ahmad Hassoun, administrateur de sociétés, né le 20 Février 1961 à Ghazié, Liban, demeurant au 416 Avenue Louise, 1050 Bruxelles (l'Associé 5 et/ou et Associé de Classe B),

ici représenté par Monsieur Najah Salem, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(6) Madame Evgeniya Slinko, ingénieur de plateformes électriques, née le 08/08/1981 à Vorkuta, Russie, demeurant au 36 Avenue Emile Max , 1030 Bruxelles (l'Associé 6 et/ou Associé de Classe B)

ici représentée par Monsieur Najah Salem , pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée), qui est ainsi constituée:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Nom. Le nom de la société est «Monniz» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par une résolution du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, statuant aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance. Si le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires politiques ou militaires ou des événements se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements peuvent interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que les faits ou événements en question ont complètement cessé. De telles mesures temporaires n'affectent pas la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions/parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des billets, des obligations et toute sorte de dette et de capitaux propres. Elle peut prêter des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, en général, pour son propre intérêt et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine. Elle peut créer, gérer, exécuter et exploiter, directement ou indirectement, tout type d'entreprises ou d'activités relatives à la détention, la commercialisation et / ou l'octroi de licences des opérations d'argent mobile et les services financiers tels que gestion de compte mobile, transfert d'argent mobile, l'épargne, paie des salaires et des solutions de paiement pour les commerçants, pour son propre intérêt et celui de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut offrir des conseils stratégiques, à la fois dans la gestion et la communication, sur toute question technologique de l'information (y compris, mais sans s'y limiter, pour sécuriser les transactions basées sur la technologie acoustique cryptographique et applications mobiles).

3.6 La Société peut créer, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout type d'entreprise ou d'activité touchant des questions informatiques (y compris, mais sans s'y limiter, pour sécuriser les transactions basées sur l'acoustique cryptographiques) pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne.

3.7 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, l'exploitation financière ou industrielle et toute transaction en matière de biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, bénéficie ou se rapporte à son objet social et peut avoir des employés sur sa liste de paie pour lui permettre de mener de telles opérations favorisant l'objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars des États-Unis (USD 20.000), représenté par:

(I) Sept mille (7.000) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune (les Parts sociales de Classe A);

(II) Treize mille (13.000) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune (les Parts sociales de Classe B); et

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois, par une résolution de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social et dont une majorité de Classe A.

Les parts sociales nouvelles à souscrire par apport en numéraire et / ou en nature seront offertes par préférence aux associés de Classe A en proportion de la part du capital qui l'Associé/s de Classe A (s) détient/détiennent. Le conseil de gestion détermine le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne peut être inférieur à trente (30) jours.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale des associés, statuant en conformité avec les règles de quorum et de majorité prévues à ces articles ou, selon le cas, par la loi pour la modification de ces statuts peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les Parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les Parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Lorsque la Société a un associé unique, les Parts sociales sont librement cessibles à des tiers.

6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'approbation préalable par les associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

6.5 Le transfert des parts sociales à des tiers en cas de décès doit être approuvé par les associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

6.6 Un transfert de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à, ou acceptée par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et peut être consulté par tout associé sur simple demande.

6.8 La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition: (I) qu'elle dispose de montants distribuables suffisants à cette fin; ou (II) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales de la Société.

7.1 Le droit de préemption de l'Associé /s de Classe A

7.1.1 Sans préjudice à l'article 7.3 ci-dessous, l'Associé/s de Classe A ou de futurs Associés de Classe A dispose/di disposent d'un droit de préemption à l'égard de tout transfert de parts sociales, selon les modalités et conditions énoncées ci-dessous.

7.1.2 Dans le cas où l'un des associés de Classe B (l'Associé ou les Associés cédants) a l'intention de transférer son / ses parts sociales de Classe B à un tiers (les Parts sociales à vendre ou une part sociale à vendre), il / elle / ils doit/doivent donner un avis écrit de celle-ci à l'Associé de Classe A (s) (l'Avis de préemption), en précisant / contenant:

(I) le nom de la personne physique ou morale intéressée par l'achat des parts sociales en vente et toute autre information pertinente à propos de cette personne ou entité juridique (y compris son associé ultime ou l'entité la contrôlant, le cas échéant);

(II) le prix offert pour chaque part sociale en vente;

(III) tous autres termes et conditions du transfert proposé;

(IV) une copie de l'offre écrite reçue de la personne physique ou morale intéressée par l'achat des parts sociales en vente.

7.1.3 L'Associé de Classe A (s) aura/auront le droit (le droit de préemption), pour une période de quarante-cinq (45) jours ouvrables (ce qui signifie un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié où les banques commerciales

sont généralement ouvertes pour les activités commerciales et industrielles au Luxembourg) (les jours ouvrables et individuellement un jour ouvrable) suivant la réception de l'avis de préemption, à l'achat, en tout ou en partie, les Parts sociales en vente selon les termes et conditions prévus dans l'avis de préemption. Le droit de préemption est exercé par l'Associé de Classe A en donnant à l'associé vendeur un avis écrit lequel avis doit également fixer la date (qui doit être un jour ouvrable au moins cinq (5) jours et pas plus de trente jours ouvrables (30) de la date à laquelle l'avis est donné) à laquelle les Parts sociales à vendre doivent être transférées.

7.1.4 Dans le cas où le prix offert pour les parts sociales en vente est pour la totalité des parts sociales ou pour une partie en nature, le ou les Associés de Classe (A) a/ont le droit d'acheter les parts sociales à vendre contre paiement en nature à leur valeur nominale.

7.1.5 Si l'Associé de Classe A ne notifie pas l'Associé Cédant (s) conformément aux articles 7.1.2. ou 7.1.3. ci-dessus (le cas échéant) ou exerce son droit de préemption seulement sur une partie des parts sociales en vente dans le délai susmentionné, l'Associé de Classe A sera réputé s'être entièrement ou partiellement déchu de son / sa / son droit de préemption (le cas échéant).

7.2 Tag-Along Right (Droit de sortie conjointe)

7.2.1 Sans préjudice à l'article 7.3 ci-dessous, si les associés représentant plus de cinq pour cent (5%) du capital social émettent l'intention de vendre (dans le but de cet article, l'associé/s vendeur/s «Tag Selling Shareholders») tout ou partie de leurs Parts sociales (aux fins du présent article, les Parts sociales Offertes) à un tiers, alors les autres associés représentant plus de 10 pour cent (10%) du capital social émis (pour l'application du présent article, les «Tag Shareholders») ont le droit de participer à cette vente sur une base pro rata.

7.2.2 Aux fins de l'article 7.2 ci-dessus, le/s Associés Cédant/s «Tag selling Shareholders» remet/remettent un avis écrit (l'Avis de Tag-Along) aux «Tag Shareholders», en précisant / contenant:

(I) le nom de la personne physique ou morale intéressée par l'achat des Parts sociales Offertes et toute autre information pertinente à propos de cette personne ou entité juridique (y compris son associé ultime ou l'entité la contrôlant, le cas échéant);

(II) le prix par part sociale offerte pour le transfert;

(III) les projets de documentation de vente énonçant les modalités et les conditions de paiement du prix et tous les autres termes et conditions de la vente;

(IV) une offre aux «Tag Shareholders» à participer à cette vente, et sous réserve du même prix, les mêmes termes et conditions offertes à l'associé vendeur Tag (Tag-Along), et

(V) l'heure prévue et le lieu de la clôture de la vente.

7.2.3 Chacun des «Tag Shareholders» aura le droit, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à partir de la date de l'Avis de Tag-along (la période de Tag-Along), à remettre à l'associé vendeur un avis écrit d'acceptation de l'offre Tag-along. Si l'un des «Tag Shareholders» ne délivre pas un tel avis écrit dans le délai fixé dans l'avis «Tag Along period», l'Associé Tag est réputé ne pas avoir accepté l'offre objet de la «Tag-Along offer».

7.2.4 Si la contrepartie offerte pour les Parts sociales Offertes en tout ou en partie est en nature, chaque Associé Tag aura droit à une part égale du prix payé pour les parts sociales proposées.

7.2.5 Si l'un des associés Tag n'avise pas le «Selling Shareholder» l'associé vendeur, conformément aux articles 7.2.2. ou 7.2.3. ci-dessus (le cas échéant) dans les délais qui y sont énoncés, ce «Tag Shareholder» Associé Tag sera réputé avoir renoncé à son droit de sortie conjointe.

7.2.6 Dans le cas où l'Associé Cédant Tag vend à un tiers des Parts sociales de celles Offertes en violation de cet article,, la Société ne reconnaît aucune cession ou transfert des Parts sociales Offertes.

7.3 Drag-Along Right

7.3.1 Si l'Associé/s de Classe A / s envisagent une vente à un tiers de 100% de son/leurs Parts sociales de la Classe A détenues dans la Société, les associé de Classe B (les Drag Shareholders) sans préjudice à l'article 6.4 ci-dessus s'engagent à:

(I) d'approuver le projet de vente des parts sociales de Classe A;

(II) de ne pas exercer les droits de tous les dissidents potentiels s'il en existe;

(III) ne pas s'opposer à la vente en invoquant que l'obligation de sortie conjointe oblige à donner des représentations, garanties et engagements de la transaction qui vont au-delà de la propriété et le pouvoir de vendre les parts sociales de catégorie B;

(IV) de vendre leurs parts sociales de la Classe B à l'acheteur tiers exactement aux mêmes conditions que celles de la vente des parts sociales de Classe A.

7.3.2 Aux fins de l'article 7.3.1 ci-dessus, l'Associé/s de Classe A émet /émettent un avis écrit (Drag-Along Notice) aux Associés de la Classe B (Drag Shareholders) en précisant / contenant:

(I) qu'il / elle / Ils se propose d'effectuer la vente de la totalité (le seuil de déclenchement) de ses / leurs parts sociales de Classe A à un tiers acquéreur;

(II) le prix offert par parts sociale pour le transfert des parts sociales et/ou le prix offert pour le transfert de s actifs;

(III) les projets de documentation de vente énonçant les modalités et les conditions de paiement ainsi que tous les autres termes et conditions de la vente;

(IV) les détails concernant l'identité de l'acheteur ou acheteurs tiers, les termes et les conditions offerts à l'Associé et ou associés de Classe A et qui deviennent par la suite des dispositions contraignantes pour les Associés de Classe B (Drag Shareholders), et

(V) l'heure prévue et le lieu de la clôture de la vente.

7.3.3 La clôture de la vente des parts sociales de Classe A décrite dans l'Avis (Drag-Along notice) ne doit pas se produire, et l'Associé /s de Classe A ne vendront des parts sociales de leurs classe A avant l'expiration du délai donné (15) jours ouvrables (la Drag Along notice) aux Associés de Classe B (Tag Shareholders). Dans le cas où l'Associé/s de Classe A vend/vendent à un tiers leurs parts sociales de la classe A en violation des articles 6.4, 7.2.1 et 7.3.3, la Société ne reconnaît aucune cession ou transfert de ces parts sociales.

Art. 8. Arrangements pour Bon (Good Leaver) et Mauvais Sortants (Bad Leaver).

8.1 Conditions du bon sortant (Good Leaver)

8.1.1 Aux fins de ces articles, tout de associé de catégorie A ou de catégorie B tout associé des classes A ou B qui est également un employé de la Société ou engagé/e à fournir des services à la Société doit être considéré comme un «Bon Sortant» dans le cas où son contrat de travail est résilié par le Conseil de Gérance (i) sans motif valable, (ii) à la suite de décès ou d'invalidité permanente (sauf si le décès ou l'invalidité permanente survient à la suite de l'abus d'alcool ou d'autres drogues), (iii) à la suite d'une sortie partielle (c'est à dire une disposition par la Société de l'entreprise employant le salarié, faisant de lui / elle ainsi un sortant), (iv) à la suite de la démission en raison de la retraite obligatoire de l'employé. Sans préjudice à l'article 8.1.1 ci-dessus, dans le cas où un événement se produit le Bon Sortant associé de la classe A ou de la Classe B aura droit au versement par la Société de la juste valeur marchande alors dûment évaluée de son / sa / ses parts sociales endéans [9] mois de sa sortie de la Société.

8.1.2 Les associés reconnaissent et acceptent que tous les montants reçus par l'Employé /l'associé de Classe A ou de la Classe B, conformément à l'article 8.1.1 ci-dessus est inclusive de tous les montants payables en vertu de toute loi applicable.

8.1.2.1 Si un cas de Bon Sortant se produit aucune clause d'exclusivité, ni une clause de non-concurrence ne liera le Bon Sortant pour la période qui suit la date de sa sortie de la Société.

8.1.2.2 Si un cas de Bon Sortant se produit dans les conditions tels que définies et conformément aux dispositions de l'article 8.1.1 ci-dessus, les Associés devront s'assurer que la Société, à sa seule discrétion, mettra fin à l'emploi de l'associé de Classe A ou B peu importe que l'associé soit employé/e de la Société ou engagé/e pour fournir des services à la Société, indépendamment de la position occupée dans la Société et / ou de ses filiales (le cas échéant).

8.2 Conditions du Mauvais Sortant (Bad Leaver)

8.2.1 Aux fins de ces articles, tout associé de la Classe A ou de la Classe B qui est également un employé/e de la Société ou engagé/e à fournir des services à la Société doit être considéré/e comme un «Mauvais Sortant» dans le cas où:

(I) son / son emploi est résilié à tout moment par le Conseil de Gérance pour un motif valable (motifs englobant les actes sanctionnés en tant que violation des devoirs de diligence et de loyauté envers l'entreprise ainsi que les actes tels que, mais sans s'y limiter, malhonnêteté, fraude, détournement de fonds, dilapidation d'actifs, pillage et toute autre conduite généralement qualifiée de grave au niveau des motifs) justifiant qu'il / elle / on ne puisse plus disposer d'aucun pouvoir et / ou de bureaux, soit dans la Société et / ou dans autres filiales de la Société, ou

(ii) qu'il / / il / elle démissionne de son / sa / ses fonctions dans la Société et / ou des filiales de la Société et / ou met fin à ses relations de travail avec la Société sans motif valable avant l'expiration de la deuxième (2^e) année de l'investissement de fonds dans la Société en tant qu'associé de Classe A ou de Classe A.

8.2.2 Si un cas de Mauvais Sortant se produit, le Mauvais Sortant devra se conformer à une clause d'exclusivité et de non-concurrence qui doit être limitée à dix-huit (18) mois et géographiquement au Grand-Duché de Luxembourg et les marchés existants de la Société .

8.2.3 Si un cas de Mauvais Sortant se produit, les associés devront s'assurer que la Société, à sa seule discrétion, retire à l'Employé /Associé à tout moment l'accès au bureaux de la Société et / ou autre s filiales de la Société (le cas échéant).

8.2.4 Si un cas d'un Mauvais Sortant se produit, l'Employé / associé de Classe A ou B aura droit au remboursement par la Société de la valeur nominale de ses parts sociales endéans [9] mois de sa sortie de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil d'au moins 3 gérants (le Conseil). Un des gérants de la Société sera nommé par les associés de Classe A et un des gérants sera nommé par les associés de classe B et à partir d'une liste de candidats qui leur est soumise par le Conseil de temps à temps.

(I) Pouvoirs du Conseil: Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les articles sont de la compétence du Conseil, qui a plein pouvoirs pour exécuter et approuver tous actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société.

(li) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des questions spécifiques.

9.2 Procédure

(I) Le Conseil se réunit à la demande de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe est à Luxembourg.

(li) un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins 7 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances d'une telle réunion sont énoncées dans l'avis.

(lii) Aucun avis n'est requis si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et chacun d'eux affirme qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation d'une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les assemblées qui se tiennent aux dates et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(Iv) Un gérant peut accorder à un autre gestionnaire une procuration pour se faire représenter à toute réunion du Conseil.

(V) Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que les associés aient nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, et qu'au moins un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B votent en faveur de la résolution. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés. (Vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui prennent part à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler les uns les autres. La participation par de tels moyens est réputée équivalente à la participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(Vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valides et exécutoires tel que celles prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(Viii) Par dérogation à ce qui précède, les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à l'unanimité des voix des gestionnaires pour chacune des questions suivantes:

a. Acquisitions, cessions et investissements: toute acquisition ou cession d'actifs, y compris mais non limité à l'immobilier, ou des parts sociales ou des dépenses en capital par la Société dans chaque cas ayant une valeur totale de plus de vingt mille dollars des États-Unis (USD 20.000):

b. Succursales, filiales ou autres bureaux: tout établissement et / ou de clôtures de branches, filiales ou autres bureaux (le cas échéant);

c. Accords réglementaires importantes: Toute approbation d'un contrat important avec une autorité gouvernementale ou quasi-gouvernementale, sauf lorsqu'un tel accord porte sur la fiscalité;

d. Les contrats importants: l'initiation, ou le renouvellement, la modification ou la résiliation de tout contrat, obligation ou engagement (i) qui se rapporte aux droits de propriété intellectuelle, (ii) dont la valeur totale dépasse 20 000 dollars américains (USD 20.000), (iii) qui dépasse terme deux (2) ans; (iv) qui comprend un budget de marketing et de tarification ou (v) tous les accords de marque de commerce conclus par la Société;

e. Les politiques de gestion: l'adoption ou toute modification de politiques, de rapports et de gestion des risques de la Société;

f. Comptes: l'adoption des comptes annuels de la Société;

g. Les budgets annuels: l'approbation du budget annuel de la Société dont le budget est compatible avec le plan d'affaires (le cas échéant);

h. Litiges: toute initiation, règlement, la renonciation à un procès ou un aveu de responsabilité de la Société, ou par le groupe Société sur une base consolidée, où le montant du litige (ou plusieurs demandes connexes) dépasse, au total, 25 milliers Unies Dollars américains (USD 25.000);

i. Intéressement des salariés: la mise en oeuvre, ou à toute variation d'intéressement des salariés, de retraite ou autre régime de prestations. La conclusion de toute décision contraignante sur les conditions matérielles de l'emploi de l'un des employés ayant un salaire annuel total qui dépasse 70 mille dollars américains (USD 70.000) ou de la modification de salaire ou d'autres avantages d'une telle personne de plus de € 20 000 (. EUR 20.000 -) par année financière;

j. Prêts: l'octroi de prêts et de crédits et l'émission d'obligations, emprunter ou obtenir des crédits.

k. Sûretés: l'octroi de sûretés sur les actifs de la Société

l. Activité principale: Le changement de l'activité principale de la Société, ou l'entrée dans une activité nouvelle (s), ou à la sortie des activités actuelles;

m. Les contrats avec les membres du Conseil ou affiliés: l'exécution des contrats passés avec les membres du Conseil de gérance en vertu desquels ils s'engagent à rendre des services à la Société ou à une société affiliée, pour une contrepartie autre qu'un élément mineur et les contrats avec les Associé (s) ou une de leurs filiales.

9.3 Représentation

La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B de la Société.

Art. 10. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toutes les références dans les articles au conseil d'administration, les gestionnaires ou gérant doivent être lues comme des références au gérant unique, le cas échéant.

Art. 11. Responsabilité des dirigeants.

11.1 Les gérants ne doivent pas être tenus personnellement responsables en raison de leur fonction pour aucun des engagements qu'ils ont valablement faits au nom de la Société, à condition que ces engagements soient conformes aux Statuts et à la Loi.

11.2 La Société doit donc, dans toute la mesure permise par le droit luxembourgeois, indemniser tout gérant, ainsi que tout ancien manager, contre toutes responsabilités, pertes, dommages, pénalités, coûts, frais et dépenses (y compris mais sans s'y limiter documenté sur- frais et débours et frais d'avocats) (les frais) engagés ou subis par lui / elle / il en particulier, mais sans s'y limiter, dans le cadre de la défense ou le règlement de toute procédure civile, action, poursuite criminelle ou administrative à laquelle il / il / elle peut être partie en raison de sa / son être ou avoir été membre de la Société et / ou lorsque de telles dommages résultent de toute application au Luxembourg ou à l'étranger de dispositions légales ou réglementaires et / ou toute autre responsabilité encourue par lui / elle / il comme un gérant de la Société (y compris, mais sans s'y limiter, la violation du devoir, par défaut et / ou de négligence), à condition qu'il / elle / il ait agi honnêtement et de bonne foi. Nonobstant ce qui précède, le gestionnaire actuel ou ancien ne sera pas en droit à une indemnisation en cas d'action, poursuite ou procédure intentée contre lui / elle / il par la Société ou au cas où il / elle / il sera finalement jugé dans une action, procès ou procédure et peut être tenu responsable de négligence grave, de faute intentionnelle, de fraude, de malhonnêteté ou de toute autre infraction pénale.

11.3 En outre, en cas d'un règlement, le gestionnaire actuel ou ancien ne seront autorisés à indemnisation, que si il / elle / entre dans le règlement d'une action en justice, une poursuite ou une procédure en toute bonne foi et de manière à ce qu'il / elle / soit raisonnablement sûr qu'un tel règlement ne s'oppose pas à l'intérêt de la Société et s'il notifie la Société de son intention du règlement d'une telle action, poursuite ou procédure au moins dix jours ouvrables (10) avant un tel règlement.

IV. Associé(s)

Art. 12. Les assemblées générales des associés et les résolutions écrites des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(I) A moins que les résolutions soient prises conformément à l'article 12.1. (ii), les résolutions des associés sont prises en assemblée générale des associés (chacun une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (résolutions écrites des associés»).

(iii) Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

12.2 Avis, procédures quorum, majorité et vote

(I) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une assemblée générale suite à une demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social. (ii) un avis écrit de toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances d'une telle réunion doivent être dans mentionnés dans l'avis.

(iii) Lorsque des résolutions doivent être adoptées par écrit, le Conseil envoie le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés doivent voter par écrit et retourner leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gestionnaire est en droit de compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales se tiennent au moment et au lieu spécifiés dans les avis.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner procuration écrite à une autre personne (qui ne doit pas être un associé), afin de se faire représenter à toute Assemblée Générale. (vii) les résolutions devant être adoptées lors des assemblées générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée générale et les résolutions sont adoptées à la deuxième Assemblée Générale à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la proportion du capital social représenté. (viii) Les articles ne peuvent être modifiées qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé de la Société exige le consentement unanime des associés.

(X) Les résolutions des associés écrites» sont soumises aux conditions de quorum et de majorité requises énoncées ci-dessus et porte la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé Unique. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1):

(I) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la loi à l'Assemblée Générale;

(li) toute référence dans les Statuts aux Associés, l'Assemblée Générale, les Associés ou les Résolutions Ecrites» doit être lue comme une référence à l'unique associé ou résolutions de l'associé unique, le cas échéant;

(lii) les résolutions de l'associé unique sont enregistrées par le biais d'un procès-verbal ou établies par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1 L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente-et-un (31) mars de chaque année.

14.2 Chaque année, le Conseil établit le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs de la Société et de son passif, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes dues par ses dirigeants et les associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

14.4 Le bilan et compte de profits et pertes doivent être approuvés de la manière suivante:

(I) si le nombre des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier concerné, soit (a) lors de l'assemblée générale annuelle (s'il est détenu) ou (b) par voie de résolutions écrites des associés; ou

(li) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), lors de l'assemblée générale annuelle.

14.5 L'assemblée générale annuelle (si lieu) doivent être réunies au siège social ou en tout autre lieu de la commune du siège social, tel que spécifié dans la convocation, le deuxième lundi du mois de Juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Comptes.

15.1 Lorsque cela est requis par la loi, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs auditeurs externes agréés (réviseurs d'entreprises agréés). Les associés désigneront les commissaires agréés externes, le cas échéant, et de déterminer leur nombre et leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2 Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires (commissaires aux comptes), sauf si la loi l'exige la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont soumis à réélection lors de l'assemblée générale annuelle. Ils peuvent ou peuvent ne pas être associés.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels doivent être affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la réserve légale atteint une somme égale à dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Les Associés décident de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent statuer sur le versement d'un dividende, de transférer le solde à un compte de réserve ou de le reporter en conformité avec les dispositions légales applicables. Lors de la résolution de distribuer les bénéfices, la répartition sera faite par les associés au prorata de la participation détenue par chacun des associés dans le capital social de la Société.

16.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

(I) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(li) les comptes intérimaires doivent démontrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (prime d'émission incluse) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(lii) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, le Conseil doit décider de verser des acomptes sur dividende, et

(Iv) la prise en compte des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un acompte sur dividende. Si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement de dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement rembourser l'excédent à la Société, si cela est requis par la loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être associés, à procéder à la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs ont tout pouvoir pour réaliser les actifs de la Société et de payer ses dettes.

17.2. L'excédent (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, seront distribués aux associés au prorata des parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Avis et communications pourront être appliqués ou non, résolutions circulaires des gestionnaires et des résolutions écrites des associés peuvent être mis en évidence, par écrit, par télécopieur, par courriel ou par tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être accordées par l'un des moyens décrits ci-dessus. Les procurations dans le cadre de réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant, conformément aux conditions qui peuvent être acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition qu'ils remplissent toutes les conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Signatures des «résolutions circulaires, les résolutions adoptées par le Conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou les résolutions écrites des associés» les gestionnaires de résolutions, selon le cas, peut apparaître sur un ou plusieurs exemplaires originaux du même document, qui ensemble, constitue un seul et même document.

18.4. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date de cet acte et se terminera le trente et unième (31) mars de l'année 2014.

Souscription et de paiement

Associé 1 - Monsieur Jean-Michel Van Lippevelde, représenté comme dit ci-dessus, souscrit à sept mille (7.000) parts sociales de catégorie A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les payer en intégralement par un apport en numéraire de l'équivalent en USD de sept mille (USD 7.000) à allouer à la classe A du capital social de la Société.

Associé 2 - Monsieur Najah Salem, représenté comme dit ci-dessus, souscrit à deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les payer intégralement par un apport en numéraire de l'équivalent en USD de deux mille (USD 2.000) à allouer à la Classe B du capital social de la Société.

Associé 3 - Monsieur Firas Salem, représenté comme dit ci-dessus, souscrit à cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les payer intégralement par un apport en espèces de l'équivalent en USD de sept mille (USD 5.000) à allouer à la Classe B du capital social de la Société.

Associé 4 - Madame Evgeniya Slinko, représentée comme dit ci-dessus, souscrit à mille six cents (1.600) parts sociales de catégorie B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les payer intégralement par un apport en numéraire de l'équivalent en USD de 1600 (USD 1.600) à allouer à la Classe B du capital social de la Société.

Associé 5 - Monsieur Ali Khalife, représenté comme dit ci-dessus, souscrit à deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, et accepte de les payer intégralement par un apport en numéraire de l'équivalent en USD de deux mille et deux cents dollars américains (USD 2.200) à allouer à la Classe B du capital social de la Société.

Associé 6 - Monsieur Ahmad Hassoun, représenté comme dit ci-dessus, souscrit deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune, et accepte de les payer intégralement par un apport en numéraire de l'équivalent en USD de deux mille deux cents dollars américains (USD 2.200) à allouer à la Classe B du capital social de la Société

Le montant de la contribution en espèces de vingt mille Dollars US (USD 20. 000) fourni par les associés de Classe A et de Classe B est à la disposition de la Société et des preuves de ce montant a été donnée au notaire soussigné.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature que ce soit à la charge de la Société dans le cadre de sa constitution sont estimés à mille trois cents Euros (1300.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, de ses associés, représentant la totalité du capital souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jean-Michel Van Lippevelde, pré-qualifié, en tant que gérant de classe A;
 - Monsieur Najah Salem, pré-qualifié, en tant que gérant de classe B, et,
 - Monsieur Firas Salem, pré-qualifié, en tant que gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 32, avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare, qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SALEM, A. KHALIFE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2012. Relation: MER/2012/2831. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159743/936.

(120210444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.214.575.100,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.207 and having a share capital of USD 3,214,575,100 (the Company), incorporated on 14 February 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°598 of 21 June 2005 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 2 December 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -number 3032 of 29 December 2008.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 and having a share capital of EUR 3,488,782,681 (WPP Beta), being the holder of 29.479.149 Class A ordinary shares,

2. WPP 1178, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, GB - W1J 5RJ London, Great Britain and being registered with the British Companies House under the number 2670626 being the holder of 1,768,594 Class A ordinary shares,

3. WPP Luxembourg Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85550 and having a share capital of EUR 2,474,418,000 (Europe) being the holder of 898,008 Class A ordinary shares,

(the parties listed under items 1. to 3. above are each a Shareholder and collectively referred to hereunder as the Shareholders),

all hereby represented by Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxies from the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 3,214,575,100 (three billion two hundred fourteen million five hundred seventy-five thousand one hundred United States

Dollars) represented by 32,145,751 (thirty-two million one hundred forty-five thousand seven hundred and fifty-one) Class A ordinary shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the financial year of the Company;
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and
4. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1st of December rather than the 1st of January, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 30th of November of the next year.

The Shareholders resolve that the financial year of the Company that started on the 1st of January 2012 shall close on the 30th of November 2012 rather than on the 31st of December 2012.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend and hereby amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 December and ends on 30 November of the following year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.207 et ayant un capital social de 3.214.575.100 USD (la Société), constituée le 14 février 2005 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°598 du 21 juin 2005 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 2 décembre 2008 selon un Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N°3032 du 29 décembre 2008.

ONT COMPARU:

1. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 et ayant un capital social de 3.488.782.681 EUR (WPP Beta), détenant 29.479.149 parts sociales ordinaires de classe A,

2. WPP 1178, une société de droit britannique ayant son siège social au 27, Farm Street, GB - W1J 5RJ Londres, Grande Bretagne, étant immatriculée au registre de Commerce de Londres sous le numéro 2670626 et détenant 1.768.594 parts sociales ordinaires de classe A,

3. WPP Luxembourg Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85550 et ayant un capital social de 2.474.418.000 EUR (Europe) et détenant 898.008 parts sociales ordinaires de classe A,

(les parties listées aux points 1. à 3. ci-dessus sont toutes un Associé et collectivement désignées ci-dessous comme les Associés),

toutes ici représentées par Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent collectivement la totalité du capital social de la Société s'élevant à 3.214.575.100 USD (trois milliards deux cent quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 32.145.751 (trente-deux millions cent quarante-cinq mille sept cent cinquante-et-une) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} décembre, au lieu du 1^{er} janvier, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Les Associés décident que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 se termine le 30 novembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57245 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160727/144.

(120211864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.645.

In the year two thousand twelve, on the twenty-sixth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McD Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (RCS) under registration number B 143254,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 November 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing party is the sole shareholder of Luxembourg McD Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 158645 and incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 10 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 898, dated 4 May 2011 (the "Company"). The articles have not yet been amended.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, up to twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000) by issue of 1,000 (one thousand) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The capital increase is fully paid up by the sole shareholder by a contribution in kind in the form of an 82.269% membership interest in Golden Arches UK, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of

Delaware, United States of America, with its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE, 19808, United States of America and registration number 3634382 (the "GAUK Interests").

The GAUK Interests to be contributed to the Company have, based on generally accepted accounting principles, a fair market value of at least fifteen billion seven hundred fifty-two million eight hundred seventy-four thousand two hundred United States Dollars (USD 15,752,874,200). Of this value, one thousand United States Dollars (USD 1,000) are allocated to the share capital of the Company by issuance of 1,000 shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The remaining amount of fifteen billion seven hundred fifty-two million eight hundred seventy-three thousand two hundred United States Dollars (USD 15,752,873,200) is allocated to share premium.

The existence, the value and the free transferability of all of the GAUK Interests have been evidenced to the undersigned notary by the management report of Luxembourg McD Investments S.à r.l. and by a certificate of McD Europe Holdings S.à r.l., hereto attached.

Second resolution

Further to the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which is modified and now reads as follow:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000), represented by twenty-one thousand (21,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, has been estimated at about EUR 7,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McD Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) de Luxembourg sous le numéro B 143254,

représentée aux présentes par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 13 novembre 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte.

La partie comparante a qualité d'associé unique de Luxembourg McD Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158645 et constituée conformément à un acte du notaire soussigné en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 898, en date du 4 mai 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en qualité d'assemblée générale extraordinaire de la Société, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune, à un montant de vingt et un mille dollars US (USD 21.000) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune.

L'augmentation de capital est entièrement libérée par l'associé unique moyennant un apport en nature consistant en 82,269% des intérêts dans Golden Arches UK, LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, située au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE, 19808, Etats-Unis d'Amérique et dont le numéro d'immatriculation est le 3634382 (les «Intérêts GAUK»).

Les Intérêts GAUK à apporter à la Société ont, sur la base des principes comptables généralement admis, une juste valeur de marché d'au moins quinze milliards sept cent cinquante-deux millions huit cent soixante-quatorze mille deux cents dollars US (USD 15.752.874.200). Sur cette valeur, mille dollars US (USD 1.000) sont attribués au capital social de la Société par l'émission de 1.000 (mille) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune. Le solde de quinze milliards sept cent cinquante-deux millions huit cent soixante-treize mille deux cents dollars US (USD 15.752.873.200) est alloué à la prime d'émission.

La preuve de l'existence, de la valeur et de la libre cessibilité de l'intégralité des Intérêts GAUK a été établie auprès du notaire soussigné grâce au rapport de la gérance de Luxembourg McD Investments S.à r.l. ainsi qu'au certificat de McD Europe Holdings S.à. r.l., ci-annexés.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt et un mille dollars US (USD 21.000), représenté par vingt et un mille parts sociales (21.000), d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital s'élève à environ EUR 7.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56984. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160451/120.

(120211643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 828.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.313.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned notary, Maître Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796,

hereby represented by Ms Gwendoline Licata, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 16 November 2012,

AND

Morinomiya Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,

hereby represented by Ms Gwendoline Licata, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Grand Cayman on 16 November 2012,

(together, the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141313, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 22 August 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2316 on 23 September 2008, amended several times since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 8 March 2012, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1044 of 24 April 2012.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 780,500.- (seven hundred eighty thousand five hundred euro) by an amount of EUR 47,875.- (forty-seven thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 828,375.- (eight hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro) by the issuance of 383 (three hundred eighty-three) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 47,945.30 (forty-seven thousand nine hundred forty-five euro and thirty-cents) including a share premium of an amount of EUR 70.30 (seventy euro and thirty cents);

2. Decision to amend article 6 of the Company's articles of association to reflect the above share capital increase; and

3. Decision to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her

sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 47,875.- (forty-seven thousand eight hundred seventy-five euro) to raise it from its current amount of EUR 780,500.- (seven hundred eighty thousand five hundred euro), represented by (i) 6,243 (six thousand two hundred forty-three) ordinary shares and (ii) 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 828,375.- (eight hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro), represented by (i) 6,626 (six thousand six hundred twenty-six) ordinary shares and (ii) 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the issuance of 383 (three hundred eighty-three) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 47,945.30 (forty-seven thousand nine hundred forty-five euro and thirty-cents) including a share premium of an amount of EUR 70.30 (seventy euro and thirty cents) of Lone Star Capital Investments S.a r.l..

Morinomiya Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 383 (three hundred eighty-three) new ordinary shares issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.a r.l. together with a share premium of an amount of EUR 70.30 (seventy euro and thirty cents) so that the amount of EUR 47,945.30 (forty-seven thousand nine hundred forty-five euro and thirty cents) is at the free disposal of the Company.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, (a) Lone Star Capital Investments S.a r.l. now holds 6,626 (six thousand six hundred twenty-six) ordinary shares of the Company and (b) Morinomiya Holding still holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 828,375 (eight hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro), represented by 6,626 (six thousand six hundred twenty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Melle Gwendoline Licata, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 novembre 2012,

ET

Morinomiya Holding, une société établie sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Melle Gwendoline Licata, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Grand Cayman le 16 novembre 2012,

(ensemble, les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141313, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2316 en date du 23 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises depuis et en dernier lieu par un acte de Me Martine Schaeffer, du 8 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1044 en date du 24 avril 2012.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 780.500,- (sept cent quatre-vingt mille cinq cents euros) par un montant de EUR 47.875,- (quarante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 828.375,- (huit cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 383 (trois cent quatre-vingt-trois) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 47.945,30 (quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq euros et trente centimes) incluant une prime d'émission de EUR 70,30 (soixante-dix euros et trente centimes);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de EUR 47.875,- (quarante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 780.500,- (sept cent quatre-vingt mille cinq cents euros), représenté par (i) 6.243 (six mille deux cent quarante-trois) parts sociales ordinaires et (ii) 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à un montant de EUR 828.375,- (huit cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par (i) 6.626 (six mille six cent vingt-six) parts sociales ordinaires et (ii) 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 383 (trois cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 47.945,30 (quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq euros et trente centimes) incluant une prime d'émission de EUR 70,30 (soixante-dix euros et trente centimes) de Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Morinomiya Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 383 (trois cent quatre-vingt-trois) nouvelles parts sociales ordinaires émises ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l. ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante-dix euros et trente centimes (EUR 70,30), de sorte que la somme de EUR 47.945,30 (quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq euros et trente centimes) est à la libre disposition de la Société.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, (a) Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient maintenant 6.626 (six mille six cent vingt-six) parts sociales ordinaires de la Société et (b) Morinomiya Holding détient toujours 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 828.375,- (huit cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 6.626 (six mille six cent vingt-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des frais

Le montant des honoraires et charges en rapport avec le présent acte sont estimés à approximativement mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par son leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Licata, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012160475/172.

(120211886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Middlesex Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.418.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of November.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary public residing in esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Middlesex Holdings JV Ltd., an exempted company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87, Mary Street, Walker House, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the registrar of companies of Cayman Islands under number 257617,

represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2012.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Middlesex Office S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 123418, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 3 January 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 343, on 9 March 2007 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator BRE/Management 3 S.A., a société anonyme duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151598 (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Middlesex Holdings JV Ltd., une exempted company, constituée et régie selon les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à l'adresse suivante: 87, Mary Street, Walker House, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et immatriculée auprès du registrar of companies of Cayman Islands, sous le numéro 257617.

ici représentée par M. Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (Associé Unique) de Middlesex Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 15.000, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123418, constituée par un acte de

Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343, le 9 mars 2007 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur BRE/Management 3 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151598 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15421. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012160488/103.

(120211877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

PAH Luxembourg 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84125, represented by Maria DACAL, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 5, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH LUXEMBOURG 2 SARL, incorporated on December 21, 2011, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165884, published in the Mémorial C number 385, on February 14 2012 (the "Company"), by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ONE MILLION TWO HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 1,202,200.-) to bring it from its present amount of NINE MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 9,020,000.-) to the amount of TEN MILLION TWO HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 10,222,200.-) by the creation and the issue of ONE MILLION TWO HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED (1,202,200) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of TEN MILLION EIGHT HUNDRED NINETEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 10,819,800.-).

The aggregate contribution of TWELVE MILLION TWENTY-TWO THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 12,022,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) ONE MILLION TWO HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 1,202,200) to the share capital of the Company and (ii) TEN MILLION EIGHT HUNDRED NINETEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 10,819,800.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the ONE MILLION TWO HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED (1,202,200) New Shares, and to pay them a total price of ONE MILLION TWO HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 1,202,200.-) together with total issue premium of TEN MILLION EIGHT HUNDRED NINETEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 10,819,800.-) by a contribution in kind consisting of: (i) 154839/154859 ownership interest in Pfizer Animal Health Czech s.r.o., a company incorporated and existing under the laws of the Czech Republic, with its registered office at Prague 5, Stroupeznického 17, Postal Code: 150 00, identification number 241 49 110, registered in the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague, section C, file 183161 ("PAH Czech"); and (ii) EIGHTEEN THOUSAND (18,000) shares, each with a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each, in the capital of PAH Velvet B.V. (Netherlands), a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its corporate seat in Rotterdam, the Netherlands (address: 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, the Netherlands, trade register number: 54834678) ("PAH Velvet"). The ownership interests and shares to be contributed in PAH Czech and PAH Velvet shall hereinafter be referred to as the "Contributed Shares".

The prove of the existence and the valuation of this contribution in kind for a total amount of TWELVE MILLION TWENTY-TWO THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 12,022,000.-) has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report, a copy of the list of the Contributed Shares, has been given to the notary.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of the Czech Republic and The Netherlands the Contributed Shares are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at TEN MILLION TWO HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 10,222,200.) divided into TEN MILLION TWO HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED (10,222,200.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 5.250.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, soussignée;

A COMPARU

PFIZER LUXEMBOURG SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.125 (la «Société») représentée par Maria Dacal, employé privé, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 2 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 21 décembre 2011, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.884, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 14 février 2012 (la «Société») par acte du notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de UN MILLION DEUX CENT DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 1.202.200,-),

pour le porter de son montant actuel de NEUF MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 9.020.000,-) à un montant de DIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE DEUX CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 10.222.200,-),

par l'émission de UN MILLION DEUX CENT DEUX MILLE DEUX CENTS (1.202.200) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de DIX MILLIONS HUIT CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 10.819.800,-).

L'apport total de DOUZE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 12.022.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: UN MILLION DEUX CENT DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 1.202.200,-) au capital social de la Société et (ii) DIX MILLIONS HUIT CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 10.819.800,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les UN MILLION DEUX CENT DEUX MILLE DEUX CENTS (1.202.200,-) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de UN MILLION DEUX CENT DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 1.202.200,-) ensemble avec une prime d'émission de DIX MILLIONS HUIT CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 10.819.800,-), par un apport en nature consistant dans les: (i) 154839/154859 intérêts détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société Pfizer Animal Health Czech s.r.o., une société à constituée et existant selon les lois de la République Tchèque, sous le numéro 241 49 110, ayant son siège social à Prague 5, Stroupeznického 17, Postal Code: 150 00 («PAH Czech»); et (ii) DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société PAH Velvet B.V., ayant une valeur D'UN EURO (EUR 1,00,-) chacune, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce hollandais sous le numéro d'entreprise 54834678, ayant son siège social au 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, Pays-Bas («PAH Velvet»). Les intérêts et parts sociales apportés dans PAH Czech, et PAH Velvet seront mentionnés ci-après comme les «Parts Apportés».

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de DOUZE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 12.022.000,-) a été produite au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément, par la délivrance d'un certificat d'évaluation daté du 5 novembre 2012 émis par la Société.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit République Tchèque ou le droit des Pays Bas et les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à DIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE DEUX CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 10.222.200,-) divisé en DIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS (10.222.200) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 5.250.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dacal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52215. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160560/171.

(120211780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Tiber Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.359.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Earth Finance S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172164, with a share capital of EUR 12,500.

Here represented by Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15 November 2012.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Tiber Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170359, incorporated pursuant to a deed of Me. Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 13 July 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 23 August 2012 number 2089. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of undersigned notary dated 19 October 2012 and not yet published in the Mémorial C.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 1 January and to end on 31 December of the same year.

The sole shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on 19 October 2012 shall end on 31 December 2012.

Second Resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 20 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The Company's financial year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of the same year."

Third Resolution

As a consequence of the second resolution, the sole shareholder resolves to amend article 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** Each year on the thirty-first day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Earth Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172164, ayant un capital social de EUR 12.500.

Ici représentée par M. Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 novembre 2012,

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Tiber Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170359, ayant un capital social de EUR 12.500, constituée suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2012, enregistré auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 2012, sous le numéro. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné le 19 octobre 2012 non encore publié au Mémorial C.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la Société afin de commencer le 1^{er} janvier et de se terminer le 31 décembre de la même année.

L'associé unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 19 octobre 2012 se terminera le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique décide de changer l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.»

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'associé unique décide de changer l'article 22 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012160675/100.

(120211885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

**39 Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fonsicar Energy S.à r.l.)**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.214.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

FONSICAR S.A. SICAR, a Luxembourg company under the form of a société anonyme qualifying as an investment company in risk capital («société d'investissement en capital à risque») having its registered office in L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B number 114725,

here represented by Giorgio Bianchi, private employee, residing professionally at 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that FONSICAR S.A. SICAR, prenamed is the sole current shareholder (the Sole Shareholder) of FONSI-CAR ENERGY S. à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161214 (the Company), initially incorporated in Madeira and transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 May 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1863 of 13 August 2011;

- that the Company' share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Then the sole shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into 39 Energy S. à r.l.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 1st of the Company's Articles of Incorporation which shall read as follows:

Art. 1. Name. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, private limited liability company under the name 39 Energy S. à r.l. (the Company) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the Law), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on Sociétés à responsabilité limitée.

Powers

The appearing party does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FONSICAR S.A. SICAR, une société de droit luxembourgeois sous la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 114725,

ici représenté par Giorgio Bianchi demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- qu' FONSICAR S.A. SICAR, précitée est le seul associé actuel (l'«Associé Unique») de FONSICAR ENERGY S. à r.l. régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161214 (la «Société»), constituée initialement à Madère suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1863 du 13 août 2011; et

- que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en 39 Energy S. à r.l.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination 39 Energy S. à r.l. (la Société), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Pouvoirs

La partie comparante donne par la présente pouvoir à tout clerk et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 décembre 2012. LAC / 2012 / 58276. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161028/90.

(120212343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**Italgusto, Société à responsabilité limitée,
(anc. Arcobaleno Sàrl).**

Siège social: L-9516 Wiltz, 30A, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 95.169.

L'an deux mil douze, le dix-sept octobre

Pardevant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

Monsieur Nordine TADIRE, administrateur de société, demeurant à L-9516 Wiltz, 30, rue du Château,

lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société «ARCOBALENO Sàrl» a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1815 du 27 décembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu le 30 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 711 du 09 juillet 2004

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.169,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «ARCOBALENO Sàrl» avec siège social à L-9516 Wiltz, 30A, Rue du Château,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société d'une valeur de 32.500,-EUR. pour le porter à la somme de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS, par la création de deux cent soixante (260) nouvelles parts sociales.

L'associé unique renonce au droit de souscription préférentiel.

Le capital de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS est donc souscrit et libéré, par l'incorporation de réserves disponibles pour une somme de vingt mille euros (20.000,-EUR) et par un apport en espèce pour douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), tel qu'il en a été justifié au Notaire soussigné, qui le constate expressément, comme suit:

1.- Monsieur Nordine TADIRE, prénommé, deux cent soixante parts sociales	260
2.- Monsieur Patrick MIKOLAJCZAK, né à Genk (B), le 25 janvier 1963, demeurant à L-9516 Wiltz, 32, rue du Château, quatre-vingt parts sociales	80
3.- Monsieur Denis VERBOVSEK, né à Genk (B), le 30 janvier 1977, demeurant à B-3550 Heusden-Zolder, 19/A022 G. Gezellelaan, vingt parts sociales	20

En conséquence de la prédite augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000.-€), divisé en trois cent soixante (360) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Nordine TADIRE, prénommé, deux cent soixante parts	260
2.- Monsieur Patrick MIKOLAJCZAK, prénommé, quatre-vingt parts	80
3.- Monsieur Denis VERBOVSEK, prénommé, vingt parts	20
Total: trois cent soixante parts	360

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la raison sociale de la société pour lui donner le nom de «ITALGUSTO», et ils modifient en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ITALGUSTO»..»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer un second gérant en la personne de Monsieur Patrick MIKOLAJCZAK, prénommé. Son mandat est de durée indéterminée.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'import et l'export, le commerce en gros et en détail de marchandises alimentaires y compris boissons et de matériel horeca.

Elle a aussi comme objet toutes prestations de services et de travaux administratifs ainsi que toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement.

La société peut encore exercer le mandat d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans des sociétés se rapportant à son objet social.

Elle peut de façon générale, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 825.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tadire, Mikolajczak, Verbovsek, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 23 octobre 2012. Relation: WIL/2012/681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins de transcription.

Wiltz, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012160153/75.

(120211891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Etude DIAZ SCHARFF & Associés - Law Firm S.C., Société Civile.

Siège social: L-3251 Bettembourg, 30, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg E 4.935.

Assemblée Générale extraordinaire.

Le 05 décembre 2012, à Bettembourg 30, rue Michel Lentz, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société Etude DIAZ SCHARFF & Associés - Law Firm S.C, Société Civile. Les associés représentant l'intégralité du capital social ainsi réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se sont reconnus comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, ont pris les résolutions suivantes:

Etaient présents:

- Maître Carlos Alberto Diaz Scharff, né le 7 janvier 1963 à Iquitos (Pérou), demeurant 30, rue Michel Lentz, à Bettembourg (L-3251);

- Maître Jorge Luis Diaz Scharff, né le 26 décembre 1969 à Iquitos (Pérou), demeurant, à avenida Ermita, 2, à Madrid (M-28100);

Ces deux associés représentant 100% du capital. L'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité les modifications suivantes:

1. L'article 3 des statuts est désormais ainsi rédigé: Objet Social: La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat, de donner des consultations juridiques et plus généralement d'exercer toutes les activités autorisées à la profession dans les limites définies par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et des régies professionnelles et déontologiques régissant la profession.

Elle peut exercer toutes les activités autorisées aux avocats par d'autres lois ou règlement nationaux ou européens, en particulier l'activité de domiciliation de sociétés au sens et dans les limites de la loi du 21 juin 1999 concernant la domiciliation de sociétés, telle que modifiée.

Elle peut assumer des mandats d'administrateurs ou de gérants dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étranger dans les limites des dispositions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et du respect des règles professionnelles et déontologiques régissant la profession.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société peut exercer, dans les limites des dispositions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et du respect des règles professionnelles et déontologiques régissant la profession, tous investissements ou opérations et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

2. L'article 4.3 des statuts est désormais ainsi rédigé: Si l'un des associés de la Société perd la qualité d'avocat, ses ayants-droits devront décider soit (i) de reprendre et de poursuivre les activités exercées par la Société si ceux-ci ou l'un d'eux répondent aux exigences de l'exercice de la profession d'avocat telles que posées par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat soit (ii) de céder les parts détenues dans le capital de la Société à un ou plusieurs cessionnaires remplissant les conditions d'exercice de la profession d'avocat conformément aux prescriptions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat.

3. L'article 10 des statuts est désormais ainsi rédigé: La société est administrée par un administrateur nommé par les associés. L'administrateur doit être avocat. L'administrateur est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur est révocable à tout moment par décision des associés.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Lu, accepté et signé par les associés; 2 pages y compris celle-ci.

Ma. Jorge Luis Diaz Scharff / Ma. Carlos Alberto Diaz Scharff.

Référence de publication: 2012160074/49.

(120210923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Oceanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.298.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 décembre 2012

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

OCEANIS S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2012165245/18.

(120218030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.